

Avis d'Appel d'Offres Ouvert national n° DNCMP/5.2./T/2018 pour les travaux d'électrification du centre Muyange en commune de NYANZA-LAC.

Date de publication : ..11.../...4.../ 2018

Date d'ouverture des offres: ...30.../...4.../ 2018

1. Objet de l'Appel d'Offres.

La commune de NYANZA-LAC invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour les travaux d'électrification du centre Muyange.

Origine des fonds.

La Commune de NYANZA-LAC a reçu un financement du Gouvernement du BURUNDI à travers le Fonds National d'Investissement Communal (FONIC) pour effectuer des Paiement au titre de marché d'électrification du centre Muyange .

Spécification du marché

Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.

Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul lot.

L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de 3 **mois calendrier**

2. Conditions de participations.

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

3. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service **de 8 heures à 15heures 30min** ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune NYANZA-LAC

Moyennant le paiement de cent mille (100 000FBU) francs burundais : 50000 sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50 000 FBU sur le compte N° 70023-01-81 ouvert dans la BANCOBU MAKAMBA au nom de la Commune NYANZA-LAC.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur l' Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics,

en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

4. Visite du site.

Une visite guidée des sites sera organisée le 20/4 / 2018 à partir de 11 heures.

5. Présentation de l'offre

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de cinq millions de francs burundais (5 000 000 fbu).

Les offres doivent être soumises à la commune de **NYANZA-LAC**

L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

6. Validité des offres.

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaire à compter de la date limite de remise des offres.

7. Date limite de dépôt des offres.

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le 30/4 / 2018 à 10 heures

Toute offre reçue après la date et heure limite, ne sera pas prise en considération

8. Séance d'ouverture des offres.

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent. Conformément à l'article 22 alinéas 9 du code des marchés publics, un cadre de la DNCMP requis par l'autorité contractante peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

9. Critères de qualification des soumissionnaires.

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

10.1. Au niveau administratif :

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Caution de soumission suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale ou toute autre institution financière agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché ;
4. Les Statuts du soumissionnaire(ou Personne morale);

5. L'Attestation de non redevabilité en original aux impôts et Taxes délivrée par les services de l'OBR et en cours de validité
6. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
7. Le registre de commerce (copie);
8. L'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce d'au moins de 3 mois;
9. L'attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en original et en cours de validité;
10. L'adresse fixe et connue du soumissionnaire.

10.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter au moins des procès-verbaux de réception Provisoire ou définitif délivré par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception).Le plan de charge des marchés en cours ;

10.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité d'une ligne de crédit prouvant que l'entreprise est capable de bien mener l'exécution de ce marché.

Fait à Nyanza- Lac, le 5 / ... / 2018

NDUWIMANA Jean Claude

Administrateur Communal et Personne Responsable
Des Marchés Publics

